

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 SEPTEMBRE 2020**

Le vingt-trois septembre deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme PACHECO Nathalie, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme BEAUSSIRE Mélanie, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle, M. BODINAUD Stéphane.

**Absents** : M. BIARD Pierrick donne pouvoir à M. PIHUIT Arnaud, Mme BOYER Pia donne pouvoir à M. André MAGRAS,

**Secrétaire de séance** : Mme LEGRY Christèle.

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 août 2020.

**I – DIA**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 958 située «rue Rome de Lavene» propriété de M. Fabien JOSSET.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

**II – COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal

<b>Thématiques</b>	<b>Elu référent</b>
Suivi et modifications du PLUI, ADS, SIG	Alain FOUGLÉ
Développement économique, Emploi, Economie circulaire, ESS	
Solidarités, Logement d'Urgence, Gens du voyage	Mélanie BEAUSSIRE – Mélanie LAMBERT
Mobilités	Alain FOUGLÉ
PLH : suivi, bilan à mi-parcours, révision – Rénovation de l'Habitat	André MAGRAS
Culture, Réseau Lecture publique	Isabelle FRADIER
Enfance, jeunesse	
Commerces de proximité	Alain FOUGLÉ – Nathalie PACHECO
Agriculture, Alimentation	Jean-Yves HONORÉ
Environnement	Pierrick BIARD
Tourisme, Domaine de Boulet	Alain FOUGLÉ – Stéphane BODINAUD

Voirie, bâtiments, travaux	
Breizh Bocage, GEMAPI	Pia BOYER
Eau potable, Assainissement	Alain FOUGLÉ - Jean-Yves HONORÉ
Sport	Mattieu BOSCHER – Arnaud PIHUIT
PCAET, Energie	Pierrick BIARD

### **III – PRESTATAIRES DE SERVICE ET / OU FOURNISSEURS DU SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des élus municipaux peuvent être susceptibles d'être prestataires de service ou fournisseurs de leurs communes.

A ce titre, la commune privilégie les fournisseurs locaux. Certains produits notamment le carburant / fluides pour les services techniques et diverses marchandises pour le CCAS sont achetés depuis de longues années au Carrefour Contact de Montreuil sur Ille. Le restaurant scolaire s'approvisionne chez des fournisseurs locaux excepté Carrefour contact. L'adjointe déléguée aux Affaires scolaires, élue depuis le 28 mai 2020, est co-gérante de la SARL Tomelulu (Carrefour Contact) de Montreuil sur Ille.

L'article [432-12 du code pénal](#) prévoit certaines dérogations à la définition du délit de prise illégale d'intérêts dans les communes de 3 500 habitants au plus, notamment pour permettre aux élus municipaux de fournir des prestations de service à la commune.

Dans ces communes, « les maires, adjoints ou conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec la commune dont ils sont élus pour le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou la fourniture de services dans la limite d'un montant annuel fixé à 16 000 euros. »

Dans ce cas de figure, le dernier alinéa du même article précise que le maire, l'adjoint ou le conseiller municipal intéressé doit s'abstenir de participer à la délibération du conseil municipal relative à la conclusion ou à l'approbation du contrat.

L'adjointe déléguée aux Affaires scolaires quitte la salle et s'abstient de participer au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de se fournir en carburant/fluides pour les services techniques et diverses marchandises pour le CCAS au Carrefour Contact de Montreuil sur Ille dans la limite légale d'un montant annuel fixé à 16 000 euros.

### **IV – DEVIS : MODERNISATION DE VOIRIE**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ propose aux membres du Conseil municipal des travaux de modernisation de voirie d'un montant à hauteur de 4 800 € maximum pour les accès aux propriétés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **V – DEVIS MISE EN PLACE DE TAMPONS SUR VOIRIE BP ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ propose aux membres du Conseil municipal des travaux de mise à niveau de tampons pour la rue de Marcillé et des travaux pour l'accès à la lagune communale d'un montant total à hauteur de 12 400 € maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **VI – RENOUELEMENT DES BAUX RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les baux ruraux concernant des parcelles situées dans les landes communales louées aux agriculteurs sont arrivés à expiration le 29 septembre 2019. Il indique également que les locataires ont été informés du terme et ont fait leur souhait de renouvellement de bail en conservant ou pas les mêmes parcelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler les baux ruraux et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les actes correspondants

## VII – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions qui ont été transmises à la commune. Il rappelle également les différents critères d'attributions :

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes, fournir le cerfa n° 12156\*05 complété et signé avec relevé d'identité bancaire ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : *fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune)*, fournir le cerfa n° 12156\*05 complété et signé avec relevé d'identité bancaire ; (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune).

ÉCOLES PRIMAIRES (publiques et privées hors commune) : pas de subventions.

COLLÈGES, LYCÉES (publics et privés) : pas de subventions.

ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : subvention au nombre d'enfants de la commune dans l'établissement.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : fournir le cerfa n° 12156\*05 complété et signé avec relevé d'identité bancaire ; rotation tous les ans en fonction des demandes.

Dossier incomplet : Pas de subvention

Associations dont la demande n'est pas arrivée à la date butoir : Pas de subvention pour l'année en cours

<u>Année 2020</u>		
<b>Vie associative : Associations Finésiennes et Amicale</b>		
	<b>Montant du versement</b>	<b>Observations des votes</b>
Feins Triathlon (prestation)*	Prestation	
CLUB DES AMIS FINESIENS	Prestation	
Association des Anciens combattants	200 €	A l'unanimité
APE RECRE POUR TOUS	1 000 €	A l'unanimité
Le Café de la Rigole	500 €	12 voix pour 3 voix contre
Association Bien Vivre	1 600 €	A l'unanimité
Amicale de l'école Pierre Marie Chollet (École de Feins)	2 000 €	A l'unanimité
Inutile comme la pluie	150 €	A l'unanimité
La BOUEZE	Prestation	A l'unanimité

\* La Subvention pour Feins Triathlon est valorisée sous la forme de prestation : mise à disposition de personnel et de prêt de matériels (barrières, chapiteau,...

La subvention pour le Club des Amis Finésiens et la Bouèze est valorisée sous la forme de mise à disposition de locaux et fluides (salle des fêtes, chauffage, électricité ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder les subventions détaillées dans le tableau présenté ci-dessus pour les Associations Finésiennes et Amicale.

<u>Année 2020</u>	
<b>Associations Caritatives</b>	
AFSEP	50 € A l'unanimité
FNATH	50 € A l'unanimité
FRANCE ADOT	50 € A l'unanimité
Les Roseaux d'âge d'Or	50 € A l'unanimité
Les Têtes en l'Air	50 € A l'unanimité
Restaurant du Coeur	50 € A l'unanimité
<b>Organismes Formations / divers Sans cerfa</b>	
MFR Fougères	65 € A l'unanimité
Chambre de métiers et de l'artisanat Côtes d'Armor	65 € A l'unanimité
AIA DITEP Pont Brillant	65 € A l'unanimité

DÉCIDE également d'accorder une participation calculée sur un montant par habitant, à :

- l'ADMR : 0.67 €/ habitant (+ 2 %/2019) (0,67 X 996 = 667,32 €)
- le Comice Agricole : 0.50 €/ habitant soit 498 € (0,50 X 996 = 498 €)
- l'OCSPAC (ticket sport) : délibération du 02/07/2010 (le montant de cette participation variant en fonction du transport effectué et du nombre d'enfants).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une participation à l'ADMR, au Comice agricole et à l'OCSPAC, une participation

#### Adhésion forfaitaire

- Ile et développement : 350 €
- ACSE 175 : 191,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une participation forfaitaire aux associations Ile et Développement et ACSE 175.

Population MUNICIPALE TOTALE INSEE 1 janvier 2020 996 Habitants

### **VIII – PARTICIPATION CLIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une participation aux dépenses scolaires de l'ensemble des communes de résidence d'enfants en classes d'ULIS à l'école publique de Saint Aubin d'Aubigné a été mise en place pour l'année 2020. Au forfait communal s'ajoute les subventions facultatives « livres scolaires » et extra-scolaires » en montant par élèves.

Le montant est établi comme suit :

Montant par élève	Forfait communal	Livres scolaires	Extra-scolaire	TOTAL
Maternelle	1079.34 €	Néant	24.50 €	1103.84 €
Elémentaire	368.83 €	9.88 €	24.50 €	403.21 €

En 2020, un enfant de Feins est scolarisé dans les structures, la dépense scolaire CLIS pour l'année 2020 est de 403.21 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide cette participation 2020 et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## IX – QUESTIONS DIVERSES

### **Personnel communal**

Un nouveau régime indemnitaire a été mis en place en 2016 tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il se divise en deux parties : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise (IFSE) et le complément individuel (Complément indemnitaire). Une demande d'avis sur la révision du RIFSEEP sera soumise au Comité Technique Départemental du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine lors de la séance du 19 octobre 2020. Après l'avis du CTD, le Conseil municipal devra délibérer sur ce régime.

### **Voirie communale**

Une réflexion est engagée sur la vitesse des voitures et camions dans le bourg et certains villages de la commune. Certaines zones sont dangereuses pour les piétons et les vélos, et un abaissement de la vitesse pourrait s'avérer efficace. Il serait opportun de définir les critères permettant de cibler les zones concernées. Une réunion de la Commission voirie est programmée le mercredi 7 octobre 2020 à 20h30 à la mairie.

### **CCAS**

Dans le cadre de la préparation du repas de fin d'année pour le CCAS, une réunion « CCAS » aura lieu le samedi 3 octobre 2020 à 10h30 à la mairie afin d'en fixer les modalités.

### **Communication**

- Rénovation site internet et Logo de la commune : une réunion de travail le 15 octobre 2020 est prévue à ce titre.
- Préparation du Finésien : Les articles de 2019 et 2020 paraîtront sur le Finésien 2021.
- Plaquette d'information : validation d'une plaquette afin de référencer les artisans - commerçants, les associations et les centres de loisirs (Domaine de Boulet / Centre équestre...) de la commune.
- La commission communication est en train d'élaborer la ligne éditoriale des supports d'information de la commune (Finésien, P'tit Finésien, site internet, Panneau Pocket) afin de cibler et cadrer la communication de chacun des supports.

Nomination représentant

Escale fluviale  
CODEM / CLIC

Pia BOYER  
Nathalie PACHECO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 11 minutes.

### **Conseil municipal**

**Prochaines réunions les mercredis 28 octobre 2020, 25 novembre 2020 et 23 décembre 2020 à 20 heures 30 minutes.**